

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 853

21 avril 2009

SOMMAIRE

Affogato Group S.A.	40914	Industrial Buildings S.A.	40914
Agar S.A.	40900	Iscandar S.A.	40940
Air GI.M.P.R. Holding S.A.	40901	Katcon Global S.A.	40940
Air GI.M.P.R. Holding S.A.	40914	La Commedia Dell'Arte Sàrl	40908
Alcuilux Desox S.A.	40902	LKMP-Lux S.à r.l.	40920
Amborella Equity	40912	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	40903
Ar Mor 1 S.A.	40922	LuxCo 94 S.à r.l.	40930
A-R Retail Centers S.à r.l.	40943	Mag Holdings S.A.	40904
Art Constructa S.A.	40944	Matignon Finance	40903
Basic Holding S.A.	40916	Morgan Finance S.A.	40930
Basic Holding S.A.	40916	Olifin S.A.	40902
Bemar Luxembourg S.à r.l.	40901	Onyx International SA	40903
Berdorfer Immobilien GmbH	40899	Participations et Services Intégrés - PA.S.I. S.A.	40904
Bio-Seef	40901	PGA - Soparfi S.A.	40898
CB Lux S.à r.l.-FIS	40928	Proton S. à r. l.	40944
Christos K. Tegopoulos S.A.	40918	Quasimodo S.A.	40900
Chrono-Courses S.A.	40900	Schockweiler & Lentz S. à r.l.	40899
Cipio Partners S. à r.l.	40942	Serenissim S. à r.l.	40943
Compagnie Luxembourgeoise Industrielle de Montage et de Tuyauterie S.A.	40918	Simaform S.A.	40902
Cool-Boules, S.A.	40900	Sivagest S.A.	40941
Cottex S.A.	40910	Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A.	40903
CTP Property Lux S.à r.l.	40922	S.S.I. Partner AG	40902
Decoplus S.A.	40930	Sterling Sub Holdings S.A.	40939
DH ProjectCo 1 S.à r.l.	40905	Syncordis S.A.	40898
DH S S.à r.l.	40905	TBU-1 International S.A.	40942
Dogival S.A.	40904	Tomkins Luxembourg S.à r.l.	40905
Dogival S.A.	40904	Traxys Europe S.A.	40899
Domus International S.A.	40901	TS Eurosquare Holdings II S.à r.l.	40912
Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l.	40907	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l.	40910
Fero-Mutschen Sàrl	40898	TS Tour Esplanade Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	40916
GSCF PropCo B S.à r.l.	40907	Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.	40908
Harmonie Municipale Rumelange, associa- tion sans but lucratif	40920	Zitura International Holding S.A.	40898
IMOLINA société anonyme	40941		
Inbro Holding S.A.	40899		

Fero-Mutschen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.272.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 18/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009038502/1681/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07291. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

PGA - Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.807.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009038562/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2009, réf. DSO-DC00174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090044416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Syncordis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

Il résulte que Mr. Ted Davis a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat au 6 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Mr. Ted Davis.

Référence de publication: 2009044023/10113/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01589. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Zitura International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.395.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2009 que:

- 1) Le siège sociale a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- 2) Monsieur Pierre Schmit, directeur de société avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de M.M. Advisors S.A.R.L.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009039909/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

Schockweiler & Lentz S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 61.509.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/2/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044674/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00982. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Berdorfer Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 95.238.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009044679/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Inbro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009044681/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Traxys Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 24.562.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2009 statuant sur l'exercice 2008

ad 3) L'Assemblée décide de prolonger les mandats de MM. Mark Kristoff, Alan Docter, Michel Le Clef, Serge Weber, Heinz Düchting et Jean-Dominique Sorel (nouvelle adresse: 5 av. Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg) pour une nouvelle période de 1 année expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

ad 5) L'Assemblée générale décide de nommer Deloitte S.A. Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009.

Pour extrait conforme

S. Weber

Le Secrétaire

Référence de publication: 2009044169/2802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Cool-Boules, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.063.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009044683/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Agar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.836.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044690/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01532. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Quasimodo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 134.498.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044692/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01538. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Chrono-Courses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaire "Le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 76.456.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu le 4 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Chrono-Courses S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Christilla Martinot

Le liquidateur

Référence de publication: 2009044193/2675/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Domus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 106.877.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009044707/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00842. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Bio-Seef, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.279.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2009044701/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00857. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Bemar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.567.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2009044703/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00855. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Air G.I.M.P.R. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2009.

*Pour copie conforme**Pour la société*

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009044860/231/14.

(090051509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Simaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 143.067.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. April 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009044885/231/14.

(090051445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Alcuilux Desox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 143.064.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. April 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009044886/231/14.

(090051459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

S.S.I. Partner AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 56.724.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. März 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009044897/231/14.

(090051742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Olifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.433.

Le bilan au 31.12.06 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.04.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009044998/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00552. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.598.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme
Yves CACCLIN / Anthony BRASCH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045153/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01184. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Matignon Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.777.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATIGNON FINANCE S.A., Société Anonyme
Régis MEISTER / Yves CACCLIN
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045155/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01691. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Onyx International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 117.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONYX INTERNATIONAL S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009045163/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01822. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009045065/5770/12.

(090051968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Participations et Services Intégrés - P.A.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.583.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009045168/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01166. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Dogival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 87.620.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2009.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2009045170/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00672. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Dogival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 87.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2009.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2009045176/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00670. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Mag Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.489.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009045068/5770/12.

(090051992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.750,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 86.644.

Le bilan au 18 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour la Société

ATOZ S.A.

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhalf

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009045557/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02001. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**DH S S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DH ProjectCo 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 165.697,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.672.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of March,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 123613, represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 23 March 2009 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "DH Projected S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 22nd February 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 798 of 2 April 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Anja Holtz, notary residing in Wiltz, dated 11 August 2008 published in the Mémorial number 2176 of 6 September 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all one hundred sixty-five thousand six hundred ninety-seven (165,697) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

(i) Change of name of the Company into "DH S S à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH S S.à r.l." (the "Company") is formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

(ii) Add the following paragraph (as second paragraph) in article 7 of the articles of association of the Company:

"The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein."

Thereafter the following resolution was passed:

40906

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "DH S S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in point (i) of the agenda.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to add the paragraph as set forth in point (ii) of the agenda as second paragraph of article 7 of the articles of association of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 29, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 123613, représentée par Me Elisabeth Adam, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2009 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique de "DH ProjectCol S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 22 février 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ("Mémorial") numéro 798 du 2 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, daté du 11 août 2008, publié au Mémorial numéro 2176 du 6 septembre 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept (165.697) parts sociales émises par la Société, de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(i) Changement de dénomination de la Société en "DH S S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DH S S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

(ii) Ajout du paragraphe suivant (en tant que deuxième paragraphe) dans l'article 7 des statuts de la Société:

"Le gérant unique ou selon le cas le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer l'activité de la Société et pour autoriser et / ou exercer tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou prévu, le cas échéant, par les présentes."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en "DH S S.à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts de la Société tel que repris sous le point (i) de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'ajouter le paragraphe tel que repris sous le point (ii) de l'ordre du jour (en tant que deuxième paragraphe) dans l'article 7 des statuts de la Société.

40907

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite au présent acte et sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11501. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009045595/242/103.

(090052649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.418.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Eiffel Properties Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009044715/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01348. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

GSCF PropCo B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.444.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 10 février 2009;

Que par conséquent, par suite des démissions de Neil Varnham et Timothy Horrocks le conseil de gérance sera désormais composé des trois (3) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Erwan le Berre
- John Sutherland

Que tout directeur et/ou secrétaire générale et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet au 10 février 2009, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

GSCF PropCo B S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009045390/8648/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02462. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.187.

—
RECTIFICATIF

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée «Wedco One (Luxembourg) S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 55, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 3 mars 2009, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 17 mars 2009, référence: L090041510.05, non encore publié au Mémorial C, que le code postal du siège social a été erronément indiqué.

Il y a donc lieu de rectifier et de lire dans la version anglaise et la version française le code postal du siège social comme suivant: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009045445/239/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

La Commedia Dell'Arte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.572.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né à Carbonara/Bari (Italie) le 15 janvier 1960, demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sunnen;

2.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee;

3.- Vito VALENTINI, gérant, né à Carbonara/Bari (Italie) le 1^{er} février 1966, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5, rue Fanny Leclerc;

4.- Antonio SCISCI, chef de salle, né à Monopoli/Bari (Italie), le 26 octobre 1964, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1A, Waistrooss;

5.- Giovanni FABRIZIO, cuisinier, né à Melfi/Potenza (Italie), le 14 janvier 1965, demeurant à L-4837 Rodange, 20, rue Marie Adélaïde.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA COMMEDIA DELL' ARTE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600.-) euros, représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts de dix (10.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Les associés existants bénéficient d'un droit de préemption sur les parts dont le propriétaire veut se séparer au prorata de leurs participations respectives. En ce sens que ces parts doivent leur être offertes en acquisition par lettre recommandée à la poste et qu'ils ont, à partir de cette notification, un (1) mois pour les acquérir au prix proposé. Si un actionnaire existant ne fait pas usage de son droit de préemption, soit en renonçant expressément à acquérir les parts offertes soit en laissant expirer ledit délai d'un mois sans prendre position, celui-ci accroît aux autres sous respect à nouveau des formalités et délais prescrits.

Toute cession de parts se fera à la moyenne de la valeur bilantaire des trois dernières années

Toute cession faite en violation de cette procédure est nulle.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né à Carbonara/Bari (Italie) le 15 janvier 1960, demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sunnen, deux cent cinquante-deux parts	252
2.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee, deux cent cinquante-deux parts	252
3.- Vito VALENTINI, gérant, né à Carbonara/Bari (Italie) le 1 ^{er} février 1966, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5, rue Fanny Leclerc, deux cent cinquante-deux parts	252
4.- Antonio SCISCI, chef de salle, né à Monopoli/Ban (Italie), le 26 octobre 1964, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1A, Waistrooss, deux cent cinquante-deux parts	252
5.- Giovanni FABRIZIO, cuisinier, né à Melfi/ Potenza (Italie), le 14 janvier 1965, demeurant à L-4837 Rodange, 20, rue Marie Adélaïde, deux cent cinquante-deux parts	252
Total: Mille deux cent soixante parts	1.260

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né à Carbonara/Bari (Italie) le 15 janvier 1960, demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sunnen, gérant technique;

2.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants,

connus du notaire par nom, prénoms usuels,, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Colapietro, Colapietro, Valentini, Scisci, Fabrizio et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 mars 2009. Relation: EAC/2009/3141. Reçu soixante quinze euros 75.-
Le Receveur ff. (signé): Boiça.

Pour EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 MARS 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009045353/223/88.

(090052157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Cottex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.589.

Les décisions suivantes ont été prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2009:

- Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont prorogés et se termineront lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

- Le conseil d'administration se compose par:

* Monsieur Kiryl Kasalapau, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à L-5577 Remich, 31, am Wenkel

* Madame Alena Kasalapava, administrateur, demeurant à L-5577 Remich, 31, am Wenkel

* Monsieur Henri Philippe, administrateur, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 19, rue Adolphe Klein

- Le commissaire aux comptes BDO Compagnie Fiduciaire, démissionnaire, est remplacé par G.T. Experts Comptables S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Le mandat du nouveau commissaire se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009045426/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.471.075,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

In the year two thousand and nine, on the tenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS Holdings (Paris) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 111.835,

here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 30th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under the number 111.846, having its registered office 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 25th, 2005,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 16th, 2006 number 344, lastly amended by an extraordinary general meeting held in front of the undersigned notary on April 14th, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1473 dated August 1st, 2006.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six hundred Euro (€ 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Holdings (Paris) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.835,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de TS Paris Bourse II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.848 et ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 344 du 16 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire le 14 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1473 du 1^{er} août 2006.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (€ 600.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9830. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045898/211/84.

(090052832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Amborella Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.704.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Madame Chantal MATHU, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

* Monsieur Jean-François DETAILLE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à Luxembourg (L-1882).

Luxembourg, le 16 mars 2009.

AMBORELLA EQUITY S.A.

C. MATHU / J.F. DETAILLE

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009045180/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

TS Eurosquare Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.225,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.848.

In the year two thousand and nine, on the tenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS Eurosquare L.P., a limited partnership, organized under the laws of England, having its registered office at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 11299, here represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 30th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of TS Eurosquare Holdings II S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 111.848, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, incorporated by a deed of the undersigned Notary of October 25th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 392 dated February 22nd, 2006, and which

bylaws have lastly amended by extraordinary general meeting held in front of the undersigned notary on September 28th, 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2614 dated of November 15th, 2007.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six hundred Euro (€ 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Eurosquare L.P., un limited partnership, organisé selon le droit de l'Angleterre, ayant son siège social à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume Uni, et enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales, sous le numéro LP11299,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de TS Eurosquare Holdings II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.848 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire reçu en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 22 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire le 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2614 du 15 novembre 2007.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (€ 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9831. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045899/211/84.

(090052818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Industrial Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.343.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 février 2009.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL BUILDINGS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009044125/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Air GI.M.P.R. Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Affogato Group S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.024.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFFOGATO GROUP S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B143024, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2930 du 9 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claire SABBATUCCI, gestionnaire de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, gestionnaire de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en AIR G.I.M.P.R. HOLDING S.A..
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Remplacement des 310 actions existantes de la société avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune par 620 actions avec une valeur nominale de EUR 50,- chacune.
- 4.- Modification afférente de l'article 5, alinéas 1^{er} et 2, des statuts.
- 5.- Démission du conseil d'administration de la société.
- 6.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en AIR G.I.M.P.R. HOLDING S.A..

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de AIR G.I.M.P.R. HOLDING S.A. (ci-après la "Société")."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) pour les actions de la société et de remplacer les trois cent dix (310) actions existantes de la société avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder à l'échange des anciennes actions contre de nouvelles actions et aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéas 1^{er} et 2).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) et sera représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Sandrine ANTONELLI, de Madame Catherine GUFFANTI et de la société anonyme ADVISA S.A. comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Domenico GIOFFRÉ, né à Rizziconi (Italie), le 11 octobre 1945, demeurant à I-89016 Rizziconi, Contrada Gabellone (Italie);
- Monsieur Giovanni DI PASQUALE, né à Spoltore (Italie), le 6 juin 1948, demeurant à I-20097 San Donato Milanese, Via Kennedy 4 (Italie);
- La société de droit anglais COSMO FINANCIAL Ltd, ayant son siège social à 252-256 Kings Road, Berkshire House, Reading RG1 4HP (Royaume-Uni), numéro d'immatriculation 04394864.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

40916

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: ANTONELLI - SABBATUCCI - BORTOLOTTI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2009. Relation GRE/2009/1228. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044857/231/88.

(090051498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.465.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045346/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07508. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045351/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07507. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.672.

In the year two thousand and nine, on the tenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 118.859,

here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 30th, 2008. The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of TS Tour Esplanade

Holdings (Luxembourg), S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 118.672, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1938, of October 16th 2006 and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of September 5th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2314 of December 12th, 2006.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six hundred Euro (€ 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son

siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119.859,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg sous la dénomination de TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg), S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 118.672, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1938 du 16 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2314 du 12 décembre 2006.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (€ 600.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi."

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9819. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045221/211/84.

(090052262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

CKT, Christos K. Tegopoulos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 72.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 15 janvier 2009 à 8.30 heures

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des deux membres du Conseil d'Administration Monsieur Marius Kaskas et ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ SA avec adresse au 15, rue des Carrefours, Bridel, Luxembourg et de nommer nouvel administrateur Monsieur Yves Mertz, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Luxembourg en remplacement de l'administrateur Berendina ten Brinke dont le mandat est révoqué.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de CER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, ayant son siège social en Belize, Belize City, 35A Regent Street, en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes vont jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009044344/666/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

CLIMT S.A., Compagnie Luxembourgeoise Industrielle de Montage et de Tuyauterie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.801.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise Industrielle de Montage et de Tuyauterie S.A.", en abrégé "CLIMT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5540 Remich, 23, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68801, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 27 mai 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 16 avril 2004, et

- en date du 9 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2474 du 9 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Remich à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et modification afférente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet le conseil en ressources humaines et toutes prestations de services annexes.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

De plus, la Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Généralement, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Remich à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

40920

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2009. Relation GRE/2009/1230. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 2 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044858/231/85.

(090051683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

LKMP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.151.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009045188/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00665. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Harmonie Municipale Rumelange, association sans but lucratif.

Siège social: L-3741 Rumelange, 1, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg F 7.923.

STATUTS

Entre les soussignés et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. (ci-après loi du 21 avril 1928)

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Harmonie Municipale Rumelange, association sans but lucratif". Son siège est fixé à Rumelange et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

Art. 3. L'association se compose des musiciens, membres du conseil d'administration, portes-drapeau, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 50€, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, sur décision du conseil d'administration;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux

résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 8. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Le président de l'association est nommé par les membres au suffrage direct et à la majorité des voix présentes ou représentées. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Plus de la moitié du conseil d'administration doit être composée de musiciens.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association. Le règlement interne devra être soumis pour approbation à l'assemblée générale des membres.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par trois vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale. Au moins un des vérificateurs de comptes doit être membre de l'association.

Art. 21. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Art. 25. Les soussignés déclarent que l'Asbl Harmonie Municipale Rumelange reprend l'actif et le passif de la société de fait «Harmonie Municipale Rumelange» fondée en 1891. Les parties signataires précisent que l'Asbl Harmonie Municipale Rumelange est à considérer comme successeur légal de la de la société de fait «Harmonie Municipale Rumelange» fondée en 1891.

Référence de publication: 2009045369/10097/94.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08929. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Ar Mor 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 134.476.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 mars 2009 à 10.00 heures, il a été décidé:
- de nommer Monsieur Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, comme Président du Conseil d'administration, avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AR MOR 1 S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009045432/7989/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

CTP Property Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.557.

In the year two thousand nine, the third day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CTP Property Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.557 (the Company), incorporated on 4 May 2007 pursuant to a deed of Maitre Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 21 July 2007 under the number 1522. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

CTP Property N.V., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam P.O. Box 75215, 1070 AE Amsterdam the Netherlands, with registration number 02098310 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a private proxy dated 2 March 2009,

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to reserve the decision regarding certain specific matters to the approval of the shareholder(s) of the Company;
2. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the above decision;
3. Decision to revoke ad nutum Mr Eddy Maas as manager of the Company effective as of 3 March 2009 at 9 a.m. CET and granting of discharge;
4. Appointment of Mr Radek Zeman effective as of 3 March 2009 at 9 a.m. CET in replacement of Mr Eddy Maas, as general manager of the Company; and
5. Empowerment and authorisation to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to accomplish the filing of the notice regarding the revocation under item 3. and the appointment under item 4. at the Trade and Companies Register of Luxembourg and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful thereto.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves that any decision regarding the following matters shall be a matter reserved to the general meeting of shareholder(s) of the Company:

1. Borrowing monies in excess of EUR 25,000 in aggregate until 31 December 2013;
2. Acquiring or disposing of any material assets and the entering into of joint ventures;
3. Creating any mortgage, pledge or other encumbrance over any asset of the Company and the giving of any guarantee by the Company, other than pursuant to any facility agreement entered into or to be entered into by the Company and CTP Property N.V. or any current and future loan agreements, facility agreements and any other agreement pursuant to which monies are made available by Erste Group Bank AG and its subsidiaries to the Company or CTP Property N.V.;
4. Issuing of shares, options to acquire shares, warrants or other securities in the capital of the Company;
5. Making any investments, incurring any liabilities or incurring any other expenditure or costs in excess of EUR 100,000 in aggregate;
6. Transferring shares in the capital of the Company in accordance with article 6 of the Articles; and
7. Converting one class of shares into another class of shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the Articles by adding a paragraph 8.10 and therefore renumbering article 8 in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" Art. 8. Management - Board of managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder (s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 None of the following actions or decisions (the Reserved Shareholder Matters) shall be undertaken by the Board of Managers, the Company, or any of the officers or directors of the Company unless such matter is approved by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company. The Reserved Shareholder Matters are as follows:

1. Borrowing monies in excess of EUR 25,000 in aggregate until 31 December 2013;
2. Acquiring or disposing of any material assets and the entering into of joint ventures;
3. Creating any mortgage, pledge or other encumbrance over any asset of the Company and the giving of any guarantee by the Company, other than pursuant to any facility agreement entered into or to be entered into by the Company and CTP Property N.V. or any current and future loan agreements, facility agreements and any other agreement pursuant to which monies are made available by Erste Group Bank AG and its subsidiaries to the Company or CTP Property N. V.;
4. Issuing of shares, options to acquire shares, warrants or other securities in the capital of the Company;
5. Making any investments, incurring any liabilities or incurring any other expenditure or costs in excess of EUR 100,000 in aggregate;
6. Transferring shares in the capital of the Company in accordance with article 6 of the Articles; and
7. Converting one class of shares into another class of shares of the Company.

8.11 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.12 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.13 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke Mr Eddy Maas as a manager of the Company effective as of 3 March 2009 at 9 a.m. CET.

The Sole Shareholder further resolves to give full discharge to Mr Eddy Maas for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date of his revocation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint in replacement of Mr Eddy Maas, Mr Radek Zeman manager, born on 14 October 1971 in Hradec Kralove (Czech Republic), professionally residing at Sovi 127, Jesenice-Zdimefice 252 42 Czech republic, as a new manager of the Company for an unlimited period of time effective as of 3 March 2009 at 9 a.m. CET.

Pursuant to article 8.9. of the Articles, the Sole Shareholder further resolves to appoint Mr Radek Zeman, as a person in charge of the day to day management matters of the Company for an unlimited period of time, effective as of and including the date of the present meeting.

He shall have the power to conduct the daily management of the Company and will be called general manager. He shall further have the power to bind the Company by his sole signature.

The Sole Shareholder further notes that Mr Radek Zeman may be revoked ad nutum (that is, without a cause or justification) and at any time by a decision of the shareholder pursuant to article 8.1 of the Articles.

As a result of the above revocation and appointment, the board of managers of the Company is now composed as follows:

- (a) Radek Zeman, manager and general manager
- (b) Remon L. Vos, manager
- (c) TMF Corporate Services S.A., manager

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned revocation and appointment with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, au Grand-duché de Luxembourg,

a comparu

pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) l'associé unique de CTP Property Lux S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.557 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 juillet 2007 sous le numéro 1522. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

CTP Property N.V., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam P.O. Box 75215, 1070 AE Amsterdam, Pays-Bas, dont le numéro d'immatriculation est 02098310 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration privée datée du 2 mars 2009,

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit

1. Décision de réserver les décisions concernant certains domaines à l'approbation de(s) associé(s) de la Société; et

2. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.
3. Décision de révoquer Mr Eddy Maas en tant que gérant de la Société avec effet au 3 mars 2009 à 9h CET;
4. Nomination de Mr Radek Zeman avec effet au 3 mars 2009 à 9h CET en remplacement de Mr Eddy Maas en tant que gérant délégué de la Société; et
5. Autorisation accordée à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg aux fins d'accomplir les enregistrements des notices nécessaires concernant la révocation mentionnée au point 3. ci-dessus ainsi que le point 4. mentionné ci-dessus auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ainsi que la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale à faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'accomplissement de ces résolutions.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que tous les sujets suivants doivent être des sujets réservés à l'assemblée générale de(s) associé(s) de la Société:

1. Emprunter des sommes d'argent pour un montant total supérieur à EUR 25.000 jusqu'au 31 décembre 2013;
2. Acquérir ou disposer de tous actifs matériels, et participer à des joint ventures;
3. Créer toute hypothèque, gage, et autres droits sur tout actif de la Société, et accorder toute garantie par la Société, autre que dans le cadre de tout contrat de prêts signé ou à signer par la Société et CTP Property N.V. ou tout contrat de prêts actuel ou futur et tout autre type de contrat par lequel de l'argent est mis à la disposition de la Société ou CTP Property N.V. par la banque Erste Group Bank AG et ses filiales;
4. Emettre des parts sociales, des options en vue d'acquérir des parts sociales, des warrants et tous autres titres dans le capital de la Société;
5. Effectuer tous investissements, contracter toutes dettes ou toutes autres dépenses ou frais pour un montant total supérieur à EUR 100.000;
6. Céder des parts sociales du capital de la Société en vertu de l'Article 6 des présent Statuts; et
7. Convertir une classe de parts sociales en une autre classe de parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts en insérant un paragraphe 8.10 et en renumérotant l'article 8, afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe des deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Aucune des décisions ou actions suivantes (les Sujets Réservés aux Associés) ne doit être prises par le Conseil de Gérance, la Société, ou ses employés ou directeurs à moins que ces décisions ne soient approuvés par l'assemblée générale de (s) associé (s) de la Société. Les Sujets Réservés aux Associés sont les suivants:

1. Emprunter des sommes d'argent pour un montant total supérieur à EUR 25.000 jusqu'au 31 décembre 2013;
2. Acquérir ou disposer de tous actifs matériels, et participer à des joint ventures;
3. Créer toute hypothèque, gage, et autres droits sur tout actif de la Société, et accorder toute garantie par la Société, autre que dans le cadre de tout contrat de prêts signé ou à signer par la Société et CTP Property N.V. ou tout contrat de prêts actuel ou futur et tout autre type de contrat par lequel de l'argent est mis à la disposition de la Société ou CTP Property N. V. par la banque Erste Group BankAG et ses filiales;
4. Emettre des parts sociales, des options en vue d'acquérir des parts sociales, des warrants et tous autres titres dans le capital de la Société;
5. Effectuer tous investissements, contracter toutes dettes ou toutes autres dépenses ou frais pour un montant total supérieur à EUR 100.000;
6. Céder des parts sociales du capital de la Société en vertu de l'Article 6 des présent Statuts; et
7. Convertir une classe de parts sociales en une autre classe de parts sociales de la Société.

8.11 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires (s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.12 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.13 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Mr Eddy Mass en tant que gérant de la Société avec effet au 3 mars 2009 à 9h CET.

L'Associé Unique décide, en outre, d'accorder totale décharge à ce gérant révoqué eu égard à l'accomplissement de son mandat à compter de la date sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement de Mr Eddy Maas, Mr Radek Zeman gérant, né le 14 octobre 1971 à Hradec Kralove (Czech Republic), résidant professionnellement au Sovi 127, Jesenice-Zdimerice 252 42 Czech republic, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période illimitée avec effet au 3 mars 2009 à 9h CET.

En vertu de l'article 8.9 des Statuts, l'Associé Unique décide de nommer Mr Radek Zeman comme la personne en charge de la gestion journalière de la Société pour une période illimitée avec effet à la date du présent acte (y inclus).

Il aura le pouvoir de conduire la gestion journalière de la Société et portera la dénomination de gérant délégué. Il aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

L'Associé Unique prend note en outre que Mr Radek Zeman peut être révoquer ad nutum (c'est à dire sans motif) à tout moment par une décision de l'associé en vertu de l'article 8.1 des Statuts,

En conséquence des révocation et nomination, le conseil de gérance de la Société est constitué comme suit:

- (a) Radek Zeman, gérant et gérant délégué
- (b) Remon L. Vos, gérant
- (c) TMF Corporate Services S.A., gérant

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg aux fins d'accomplir les enregistrements des notices nécessaires concernant la révocation mentionnée au point 3. ci-dessus ainsi que le point 4. mentionné ci-dessus auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ainsi que la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et de manière générale à faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'accomplissement de ces résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: Vauchez, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2009. Relation: EAC/2009/2483. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009045809/219/337.

(090052903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 74.646.553,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Berda, demeurant au 3, Chemin du Port Noir, CH-1211 Genève, Suisse,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "CB Lux S.à r.l.- FIS" (la "Société"), ayant son siège social au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

sous le numéro B 108.295, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1044, daté du 15 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 753, daté du 28 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à six millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents Euro (€ 6.974.500,-) représenté par deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingts (278.980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingts (278.980) parts sociales existantes de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune en six millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents (6.974.500) parts sociales d'un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-sept millions six cent soixante-douze mille cinquante-trois Euro (€ 67.672.053,-) pour le porter de son montant actuel de six millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cents Euro (€ 6.974.500,-) à soixante-quatorze millions six cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois Euro (€ 74.646.553,-) par la création et l'émission de soixante-sept millions six cent soixante-douze mille cinquante-trois (67.672.053) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

Monsieur Claude Berda, susnommé, déclare souscrire aux soixante-sept millions six cent soixante-douze mille cinquante-trois (67.672.053) Parts Sociales Nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, et les libérer intégralement au montant de soixante-sept millions six cent soixante-douze mille cinquante-trois Euro (€ 67.672.053,-) par apport en numéraire d'un montant de soixante-quatre millions trois cent un mille deux cent soixante Euro (€ 64.301.260,-) et par apport en nature d'une créance d'un montant de trois millions trois cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt treize Euro et six Centimes d'Euro (€ 3.370.793,06).

Le montant excédentaire de six Centimes d'Euro (€ 0,06) est alloué à la réserve légale de la Société.

Un montant de soixante-quatre millions trois cent un mille deux cent soixante Euro (€ 64.301.260,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Acceptation par le gérant unique de la société

Est alors intervenu le gérant unique de la Société, dûment représenté par Madame Rachel Uhl, susnommée, qui requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, il consent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{er} paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatorze millions six cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois Euro (€ 74.646.553,-), représenté par soixante-quatorze millions six cent quarante-six mille cinq cent cinquante-trois (74.646.553) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53066. Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045812/211/72.

(090052898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Morgan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.012.

—
Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 mars 2009

Résolutions

L'assemblée décide de proroger pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009 le mandat des administrateurs comme suit:

Mr. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, président;

Mr. Sergio Bertasi, employé privé, né le 26 octobre 1958 à Padova (Italie), demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Mr. Thomas Dewe, employé privé, né le 14 janvier 1977 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009044134/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Decoplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 34.282.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54902 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009045510/211/12.

(090052496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

LuxCo 94 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 143.901.

—
In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared

LuxCo 93 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143709 and whose registered office is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of "LuxCo 94 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143901, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary

residing in Luxembourg, dated 24 December 2008, published in the Mémorial C number 192 of 28 January 2009 (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the under signed notary to draw up that the sole shareholder of the Company has taken to following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the corporate capital currency of the Company from Euros to Pounds Sterling and to fix the Company's issued corporate capital at eleven thousand five hundred Pounds Sterling (£ 11,500.-), represented in replacement of the current five hundred (500) shares of the Company by one hundred and fifteen (115) shares having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and an aggregate share premium of thirty-three Pounds Sterling and seventy-five Pence (£ 33.75.-) (having the rights and obligations as set forth in the Company's amended and restated articles of association) by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euros to Pounds Sterling at the official applicable EUR/GBP exchange rate of 0.9227 of 13 March 2009 and (ii) a capital reduction by transfer to share premium of the Company of an amount of thirty-three Pounds Sterling and seventy-five Pence (£ 33.75.-) necessary for rounding purposes.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty thousand Pounds Sterling (£ 1,250,000.-), so to raise it from its present amount of eleven thousand five hundred Pounds Sterling (£ 11,500.-) to one million two hundred sixty-one thousand five hundred Pounds Sterling (£ 1,261,500.-) by the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying an aggregate share premium of one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (£ 125,000.-).

Subscription - Payment

Thereupon, LuxCo 93 S.a r.l., prenamed, here represented as stated above, has declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash of an aggregate amount of one million three hundred seventy-five thousand Pounds Sterling (£ 1,375,000.-), out of which one million two hundred fifty thousand Pounds Sterling (£ 1,250,000.-) is the nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares and one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (£ 125,000.-) constitutes the share premium (before allocation to the legal reserve), so that the amount of one million three hundred seventy-five thousand Pounds Sterling (£ 1,375,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Out of this amount of one million three hundred seventy-five thousand Pounds Sterling (£ 1,375,000.-), an amount of one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (£ 125,000.-) shall be allocated to the legal reserve fund of the Company, so that the legal reserve is fully constituted.

Third resolution

The sole shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand one hundred Pounds Sterling (£ 1,100.-) by means of reducing the number of shares in issuance by eleven (11) and to allocate such amount to the legal reserve fund, so that the aggregate number of shares in issuance equals to twelve thousand six hundred and four (12,604).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The denomination of the Company is "LuxCo 94 S.à r.l.".

Art. 3.

3.1 The Company shall have as its business purposes (i) to hold directly or indirectly participations, securities, shares and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from its parent undertakings, its subsidiaries (including trusts set up by such subsidiaries) or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

3.2 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings and its subsidiaries. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the Company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and denominated in Pounds Sterling, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by, its parent undertakings or its subsidiaries and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over some or all of its assets, property and rights to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest under any loan taken, or any bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the Company or such company in which the Company has a direct or indirect participation or interest.

3.3 The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

3.4 The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

3.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5.

5.1 The registered office is established in Luxembourg - City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

5.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The issued corporate share capital is fixed at one million two hundred sixty thousand four hundred Pounds Sterling (£ 1,260,400.-), represented by twelve thousand six hundred four (12,604) ordinary shares having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with Article 18.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies' Law.

10.3 Without prejudice to Articles 10.1 and 10.2, each share transfer shall either be notified to, or directly acknowledged and accepted by, the Company for the purpose of rendering the transfer enforceable against third parties in compliance with article 190 of the Companies' Law. Upon such notification or acknowledgement and acceptance, the Company shall promptly update the share register in respect of, and duly register and file with the Luxembourg Register of Commerce, the relevant change in the shareholding structure of the Company.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12.

12.1 The Company is administered by a board of managers composed of four (4) managers, with all managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

12.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

12.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 13.

13.1 The managers will elect amongst themselves a manager who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 13 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

13.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

13.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

13.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

13.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented including (ii) at least two (2) members (amongst them the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be) being physically present at the meeting of the board of managers in Luxembourg.

13.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that such manager dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication while being physically present in Luxembourg during the entire meeting. A manager participating in a meeting of the board of managers in such circumstances shall be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

13.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given board meeting.

Art. 14.

14.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

14.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

14.3 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case it shall consist of one (1) or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager of the Company in office, provided that a majority of the signatures of the board members shall be affixed on these resolutions in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature and such circular resolution shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 15.

15.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

15.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 16.

16.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one (1) or more managers who will be called "Director(s)". No business shall be transacted by the Director (s) or managers outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

16.2 In case of a plurality of Directors, no meetings of the Directors shall take place in the UK.

16.3 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

16.4 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

16.5 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 16 (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the joint signature of any two (2) Directors in case there is a plurality of Directors, and, in case there is only one Director, by the sole signature of the Director), the Company is bound by the joint signature of any two managers.

Art. 17.

17.1 A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2 Insofar as the law allows, every present or former manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager and as such acting reasonably.

Art. 18.

18.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

18.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

18.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies' Law.

Art. 19. The Company's financial year runs from the first day of January to the thirty-first day of December of the same year. Exceptionally the first financial year began on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2009.

Art. 20.

20.1 Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

20.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholders) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 22. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. The general shareholder meeting may decide that the operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The general shareholder meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Companies' Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation by the sole manager currently in office with immediate effect and agrees to replace the resigning manager by appointing as new managers with immediate effect for an unlimited period:

- Germain TRICHIES, born on 23 November 1954 in Petange, residing professionally in 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg;

- Fernand SCHAUS, born on 26 April 1967 in Sandweiler, residing professionally in 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg;

- Mario MEISCH, born on 14 November 1957 in Luxembourg, residing professionally in 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg; and

- Georges ZIMER, born on 7 August 1963 in Esch-sur-Alzette, residing professionally in 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to change the registered office of the Company from 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to appoint as auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the Company's accounts of the first financial year: KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Estimated Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about € 4,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le dix sept mars.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

LuxCo 93 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B143709, avec siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

ici représentée par Me Jan BÖING, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de "LuxCo 94 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant siège social au 1, allée Scheffer, L-1520 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 143901, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 192 du 28 janvier 2009 (la "Société").

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé le notaire instrumentant d'arrêter que l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro à la Livre Sterling et de fixer le capital social émis de la Société à onze mille cinq cents Livres Sterling (£ 11.500,-) représenté en remplacement des cinq cents (500) parts actuelles de la Société par cent quinze (115) parts ayant valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et une prime d'émission totale de trente trois Livres Sterling et soixante quinze pence (£ 33,75,-) (ayant les droits et obligations tels que décrits par les statuts (refondus) de la Société) par (i) conversion du capital social de la Société des Euros vers la Livre Sterling au taux applicable officiel EUR/GBP de 0,9227 le 13 mars 2009 et (ii) une réduction de capital par transfert vers la prime d'émission de la Société d'un montant de trente trois Livres Sterling et soixante quinze pence (£ 33,75,-) nécessaire pour arrondir.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 1.250.000,-), pour l'augmenter de son montant actuel de onze mille cinq cents Livres Sterling (£ 11.500,-) à un million deux cent soixante et un mille cinq cents Livres Sterling (1.261.500,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts ordinaires avec une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et dont il est attaché une prime d'émission totale de cent vingt cinq mille Livres Sterling (£ 125.000,-).

Souscription - Paiement

Ensuite, LuxCo 93 S.à r.l., préqualifiée, ici représentée comme susmentionné, a déclaré souscrire au douze mille cinq cents (12.500) parts.

Toutes les parts ont été intégralement payées par apport en numéraire d'un montant total de un million trois cent soixante quinze mille Livres Sterling (£ 1.375.000,-), parmi cette somme un million deux cent cinquante mille Livres Sterling (£ 1.250.000,-) correspond à la valeur nominale des douze mille cinq cents (12.500) parts et cent vingt cinq mille Livres Sterling (£ 125.000,-) correspond à la prime d'émission (avant allocation à la réserve légale) de sorte que la somme d'un million trois cent soixante cinq mille Livres Sterling (£ 1.365.000,-) est désormais à la disposition de la Société, preuve de laquelle ayant été fournie au notaire.

Parmi cette somme de un million trois cent soixante quinze mille Livres Sterling (£ 1.375.000,-), la somme de cent vingt cinq mille Livres Sterling (£ 125.000,-) est allouée à la réserve légale, de sorte que la réserve légale est intégralement constituée.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille cent Livres Sterling (£ 1.100,-) par l'intermédiaire d'une réduction du nombre de parts émises au nombre de onze (11) et d'allouer une telle somme au fonds de réserve légale, de sorte que le nombre total de parts émises soit égal à douze mille six cent quatre (12.604).

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de refondre les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société est "LuxCo 94 S.à r.l."

Art. 3.

3.1 La Société a pour objets de (i) détenir des participations de manière directe ou indirecte, des valeurs mobilières, des parts et des comptes de dépôts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères ou des "trusts", acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets, instruments de participation aux profits, et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et de (ii) lever des fonds, de manière directe ou indirecte, (y compris et ce sans limitation à travers un "trust") par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'instruments hybrides de participation exclusivement en provenance de ses sociétés mères, ses filiales (y compris "trusts" créés par de telles filiales) ou d'autres filiales de ses sociétés mères ainsi que de prêter de tels fonds, de manière directe ou indirecte (y compris, et ce sans limitation à travers un "trust") pour l'usage exclusif de ses sociétés mères, filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

3.2 La Société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères et à ses filiales. La Société peut emprunter sous toutes formes à l'exception de faire appel à l'épargne public. En particulier, la Société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (à l'exclusion des émissions publiques d'obligations) et libellés en Livres Sterling, (ii) prêter des fonds par tous les moyens ou en accordant des crédits à ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères ou ses filiales, et (iii) de nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses actifs, propriétés et droits afin de garantir ses obligations et les obligations dans laquelle la Société à un intérêt ou une participation direct ou indirect par rapport aux créances, obligations, titres et autres instruments de créances ou instruments hybrides émis par la Société, une de ses sociétés mère ou par tout autre une société dans laquelle la Société à une participation ou intérêt direct ou indirect.

3.3 La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens ou ses investissements lui permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de fluctuation des taux d'intérêts.

3.4 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, aux "trusts" à établir à l'étranger).

3.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

5.3 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de un million deux cent soixante mille quatre cents Livres Sterling (£ 1.260.400,-) représenté par douze mille six cent quatre (12.604) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-), chacune entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'Article 18.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis départs sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10.

10.1 En cas d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

10.3 Sous réserves des Articles 10.1 et 10.2, chaque transfert de part doit être soit notifié à ou directement reconnu et accepté par la Société aux fins de rendre le transfert opposable aux tiers en application des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés. Après une telle notification ou reconnaissance et acceptation, la Société devra dans les plus brefs délais mettre à jour le registre des associés et enregistrer et déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les changements concernant la structure des associés dans la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants demeurant tous professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associé, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

12.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminés lors de l'assemblée générale des associés.

12.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation.

Art. 13.

13.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 13 et en présidant les réunions du conseil de gérance. Le président et, le cas échéant le président intérimaire est nommé à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion concernée. Le président et, le cas échéant le président intérimaire disposent d'une voix prépondérante.

13.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

13.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

13.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins vingt-quatre heures en avance de l'heure prévue pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence. Il est possible de renoncer ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, si les gérants consentent à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée et annexée les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

13.5 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (i) une majorité de membres du conseil de gérance sont présents ou représentés y compris (ii) au moins deux (2) membre (parmi eux le président ou, le cas échéant, le président intérimaire) étant physiquement présent à la réunion du conseil de gérance à Luxembourg.

13.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement, à condition qu'un tel gérant téléphones ou se connectes à la réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion. Un gérant participant à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

13.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée.

Art. 14.

14.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

14.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

14.3 Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut être adoptée par écrit, auquel cas elle consiste en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par chacun et tous les gérants de la Société en fonction, à condition qu'une majorité des signatures des membres du conseil soit apposée sur ces résolutions au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution est celle de la dernière signature et une telle résolution circulaire a la même validité et portée que si elle eut été adoptée à une réunion dûment convoquée et tenue. Les réunions par voie de résolution circulaire sont réputées être tenues à Luxembourg.

Art. 15.

15.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

15.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 16.

16.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de "Directeur(s)". Aucune affaire ne doit être traitée par le(s) Directeur(s) ou gérants en dehors du Grand Duché de Luxembourg.

16.2 En cas de pluralité de Directeurs, aucune réunion des Directeurs ne se déroulera au Royaume-Uni.

16.3 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

16.4 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

16.5 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 16 (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Directeurs, s'il y en a plusieurs, et par la seule signature du Directeur, s'il y en a qu'un (1) seul), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 17.

17.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

17.2 Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant et d'avoir agi raisonnablement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de gérant.

Art. 18.

18.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

18.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

18.3 Cependant, les résolutions modifiant Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le trente-et-unième jour de décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et finira le trente-et-unième jour de décembre 2009.

Art. 20.

20.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

20.2 Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. L'assemblée générale des associés peut décider que les opérations de la Société soient surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants.

L'assemblée générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de reconnaître et d'accepter la démission du gérant unique en fonction avec effet immédiat et est d'accord pour remplacer le gérant démissionnaire en nommant comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Germain TRICHIES, né le 23 novembre 1954 à Pétange, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Fernand SCHAUS, né le 26 avril 1967 à Sandweiler, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Mario MEISCH, né le 14 novembre 1957 à Luxembourg, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Georges ZIMER né le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer le siège social de la Société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de nommer comme réviseur pour une période expirant après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société pour le 1^{er} exercice: KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à € 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Böing, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009045773/212/498.

(090052931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Sterling Sub Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.772.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009034984/7718/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02640. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Katcon Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.038.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises:

1/ par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} avril 2009 que:

- Mr Fernando Turner Dávila, Public Accountant, né le 30 mai 1944 à San Juan de Sabinas, résidant à Manuel Ordoñez 601, Col. Centro, Santa Catarina, NL MEXICO, CP 66350,

- Mr Carlos Enrique Turner González, business entrepreneur, né le 13 octobre 1975 à Naucalpan de Juárez, Estado de Mexico, résidant à Manuel Z. Gómez 208. Rincón de San Francisco, San Pedro Garza García, Nuevo Leon., Mexico, 66238;

- Mr Saïd Zidat, Engineering Manager, né le 30 décembre 1962 à Bou Mahni Ain Zaouia, Algérie, résidant professionnellement à 1, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été nommés en date du 1^{er} avril 2009 comme administrateurs de la Société, pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Mr Fernando Turner Dávila, administrateur de classe A;

- Mr Carlos Enrique Turner González, administrateur de classe A;

- Mr Saïd Zidat, administrateur de classe B.

2/ par l'ensemble des administrateurs de la Société en date du 6 avril 2009 que:

- Mr Saïd Zidat, Engineering Manager, né le 30 décembre 1962 à Bou Mahni Ain Zaouia, Algérie, résidant professionnellement à 1, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est vu déléguer la gestion journalière de la société Katcon Global S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009045340/9030/32.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02512. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Iscandar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.772.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 mars 2009.

Résolutions.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur délégué;

M. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

M. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Mme Paola Bonfranceschi, employée privée, née le 12 juillet 1962 à Forlì (Italie), demeurant à Via Bellinzona 25, I-40124 Bologne (Italie), administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, née le 21 novembre 1968 à Florange (France), demeurant au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. Révision S.A., 23 Val Fleuri L-1526, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISCANDAR S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009044128/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00622. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090050871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

IMOLINA société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.662.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 mars 2009

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Guy Paquot en date du 31 décembre 2008.
2. Le Conseil d'Administration accepte la cooptation de Monsieur Jacques Reckinger et Monsieur René Schlim, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Paquot jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009 qui devra ratifier cette décision.
3. Le Conseil d'Administration prend acte que la Compagnie du Bois Sauvage en tant qu'Administrateur de la société aura comme représentant permanent Monsieur Benoît Deckers.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, 40

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009044329/550/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04403. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090051282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Sivagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.262.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 janvier 2009:

L'assemblée a accepté la démission de leur fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2009 de:

- Mademoiselle Laure RAFFAELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Madame Catherine MERTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée a nommé 2 nouveaux administrateurs:

- Rodica TARAN née le 3 septembre 1979 à Telenesti (MD), employée privée, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- Anne-Françoise HENRIQUET née le 16 décembre 1981 à Arlon (BE), employée privée, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs débutera le 1^{er} janvier 2009 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

L'assemblée générale a accepté la démission en tant qu'administrateur délégué de Mademoiselle Laure RAFFAELLI pré-qualifiée.

A dater du 1^{er} janvier 2009, l'assemblée a nommé en tant qu'administrateur délégué Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan (FR), employé privé, demeurant professionnellement au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Suite à ces modifications, le Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et administrateur délégué,
- Madame Rodica TARAN, administrateur,
- Madame Anne-Françoise HENRIQUET, administrateur.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009045398/8353/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Cipio Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.444.

Suite au contrat de transfert de parts sociales signé entre Koch Beteiligungs-GmbH (6 250 parts sociales) et Werner Dreesbach Holding GmbH (6 250 parts sociales) (comme vendeurs) et Seneca Pool S.A., Sicar (comme acheteur) en date du 12 février 2009, l'actionnariat de Cipio Partners S.à.r.l. se compose désormais comme suit:

SENECA POOL S.A., SICAR

12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg, section B numéro 137.358

Détention de 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cipio Partners S.à.r.l.

C. SCHLESSER / CHR. KOSSMANN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009045063/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

TBU-1 International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.950.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 23 décembre 2008*

1. La démission de Michael, Andrew, Twinning, avec effet au 1^{er} décembre 2008, est acceptée.

Est ratifiée la nomination, suivant le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2008, des administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Joséphine, Alicia, Pallett, née le 10 juin 1974 à York (Royaume-Uni),

demeurant professionnellement au 43-45 Portman Square, Londres, W1H 6DA, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

- Monsieur Nikos Stathopoulos, né le 11 novembre 1969 à Athènes (Grèce),

demeurant professionnellement au 43-45 Portman Square, Londres, W1H 6DA, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

2. Les actionnaires décident de renouveler, pour une période d'un an, le mandat des administrateurs en fonction:

- Monsieur Pierre Stemper, Président du Conseil d'Administration, né le 6 décembre 1970 à Poissy (France), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve,
- Monsieur Naim Gjonaj, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve,
- Mme Christelle Rétif, née le 13 décembre 1973 à Saint-Germain-en-Laye (France), demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

3. Les actionnaires décident de renouveler, pour une période d'un an, le mandat du commissaire en fonction:

- Fiduciaire Probitas, siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg B 93.065.

4. Les actionnaires décident de renouveler, pour une période d'un an, le mandat du réviseur d'entreprise en fonction:

- Deloitte S.A., siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TBU-1 International S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009044904/636/36.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

A-R Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.261.

APOLLO RIDA RETAIL S.à r.l. a changé d'adresse comme suit:

21, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

vers le

43, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045408/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Serenissim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 77.394.

Cession de parts sociales

Entre

PandA INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142 500 (dorénavant «le cédant»)

Et

COMPANY GROUP s.r.l., société à responsabilité limitée de droit italien ayant son siège social à Paese (TV), Italie, Via Postumia Romana n. 10, inscrite au Registro delle Imprese de Treviso, Italie, sous le numéro 01020670285 (dorénavant «le cessionnaire»).

Le cédant décide de vendre au cessionnaire 100 (cent) parts sociales de la valeur de EUR 125 chacune au prix de EUR 3.000 (trois mille euros) chacune, voire un prix total de EUR 300.000 (trois cent mille euros) de la société à responsabilité luxembourgeoise SERENISSIM S.à.r.l., ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en forme de société anonyme suivant acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n. 51 du 25 janvier 2001 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 77.394, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 23 janvier 2009.

PandA INVESTMENTS S.A. / COMPANY GROUP s.r.l.

«bon pour accord»

Signatures

Référence de publication: 2009045448/5770/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Proton S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.226.

Es resultiert aus einer Urkunde des Notars Dr. Markus Kniesbeck, Homburg-Saar, vom 10. März 2009, dass

1) Proton Energie GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-66482 Zweibrücken, Hofenfelsstraße 127, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Zweibrücken unter der Nummer HRB 1882, rechtmäßig vertreten durch ihren alleinigen Gesellschafter Herrn Sascha GIESLER, Kaufmann, mit beruflicher Anschrift in D-66482 Zweibrücken, Hofenfelsstraße 127, seine einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile, die sie an der Gesellschaft Proton S. à r.l. hält an

MEDULUX S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 114.036, rechtmäßig vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrats Herr Thomas Johannes, abtritt; und

2) die einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der Gesellschaft von nun an von der Gesellschaft MEDULUX S.A., vorbenannt, gehalten werden.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009045450/5770/22.

(090052053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Art Constructa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.139.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 30 mars, que l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix représentative la totalité du capital de transférer le siège de la société au nr 50, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg avec effet au 31.03.2009.

Pour la société

Angelo Turcarelli

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009044188/3752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01654. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.